



CONTRAT de SAILLIE SAISON 2021

CHROME D'IVRAIE

VENDEUR :

EARL ECURIE ANGOT
Mr Florian Angot
Le Bois du Tronquay
14 490 Le TRONQUAY
06.86.22.54.00 – 06.08.60.84.77
flo.angot@orange.fr

ACHETEUR :

Dénomination.....
Adresse :
.....
.....
Tél :
E-Mail :

CONDITIONS de VENTE :

IAC (Insémination Artificielle Congelée) dans un centre agréé
300 € HT Réservation + 1 000 € HT Poulain Vivant
3 doses de 8 Paillettes par contrat (les Paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur)

CONDITIONS d'UTILISATION :

La Saillie est réservée pour la Jument :

N° SIRE :

Centre de mise en place :

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

Les frais de mise en place, les frais de pension, le suivi gynécologique sont à la charge de l'acheteur.

Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant le transport de la semence.

La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagnée des 2 chèques pour les deux fractions.

Le VENDEUR :

le
Mr Florian ANGOT

L'ACHETEUR :

le
Signature précédée de la mention : « LU ET APPROUVE »